

Enseignements en phase d'approfondissement Par compétences Promotion 2023

MAJ avril 2024

Validé en conseil de faculté le 03.06.24

Attention : ce qui est mentionné en rouge est OBLIGATOIRE pour valider la phase d'approfondissement ! Les autres formations sont optionnelles

Relation/communication/Approche centrée patient

- 1 GEAP-PE
 - Validé par la présence aux séances et la rédaction d'un RSCA
- Au minimum 2 enseignements de communication
 - Validés par la présence et la rédaction d'une trace si demandée

Approche globale / Complexité / Réflexivité

- Au minimum 2 GEAP
 - Validés par la présence aux séances et la rédaction d'un RSCA
- Enseignements thématiques

Premiers recours

- Au minimum 2 enseignements thématiques

Continuité / Suivi / Coordination

- Enseignements thématiques

Education / Prévention / Dépistage

- Enseignements thématiques

Professionalisme

- Au minimum 1 enseignement de sciences humaines et sociales
- FMC :
 - 1 congrès (CNGE, CMGF, EGPRN, WONCA)
 - OU 14h de FMC de médecine générale (organisme de DPC indépendant)
 - OU abonnement à une revue pendant 1 an (Exercer, Médecine ou Prescrire) + test de lecture pendant 1 an ou 2 fiches articles
- 1 enseignement de lecture critique

Contenu du dossier de fin de phase d'approfondissement Promotion ECN 2022

MAJ avril 2024

Validé en conseil de faculté le 03.06.24

DOSSIER A DEPOSER SUR CELENE *AU MOINS UNE SEMAINE AVANT LA TENUE DE LA COMMISSION*

NB : Les fiches d'évaluation des 3 premiers semestres de la phase d'approfondissement auront déjà été déposées.

- 1. La fiche d'évaluation de fin de stage du dernier semestre en cours au moment de la commission**
- 2. Les preuves de participation aux enseignements pendant la phase d'approfondissement**
 - a. 1 GEAP-PE (+ RSCA)
 - b. Au moins 2 enseignements de communication (+/- Traces)
 - c. Au moins 2 GEAP (+ RSCA)
 - d. Au moins 2 enseignements de premier recours
 - e. Au moins un enseignement de sciences humaines et sociales
 - f. 1 enseignement de lecture critique

NB : Il suffit de faire une capture d'écran sur le site d'inscription aux séminaires et déposer les traces associées quand elles sont nécessaires.

- 3. La participation à une FMC pendant la phase d'approfondissement**
 - a. 1 congrès (CNGE, CMGF, EGPRN, WONCA).
 - b. OU 14h de FMC de médecine générale (organisme de DPC indépendant des laboratoires)
 - c. OU abonnement à une revue pendant 1 an (exercer, Médecine ou Prescrire) + test de lecture pendant 1 an ou 2 fiches articles

NB : Les congrès ou revues non cités ne sont pas acceptés.

- 4. La fiche de thèse**, validée par la commission avant la fin de la première année de phase d'approfondissement
- 5. Le regard du tuteur** sur votre parcours de DES
 - a. Obligatoire pour les internes en tutorat renforcé
 - b. Optionnel pour les autres
- 6. L'auto-évaluation du parcours de DES** rédigée par l'interne
 - a. Tableau familles de situations/compétences
 - b. Un texte qui explique comment vous avez travaillé les différentes compétences dans les 11 familles de situation pendant les 3 ans de formation (= **version écrite du mémoire de DES**)

NB : Pour cette rédaction, vous pouvez vous aider du document : « Les niveaux de compétence en médecine générale ».

- 7. La preuve de la soutenance effective de la thèse ou de l'autorisation à soutenir dans les délais**

Comment est évaluée la phase d'approfondissement en pratique ?

La commission locale de coordination, présidée par le coordonnateur local du DES de médecine générale, se réunit chaque année **fin septembre (ou fin mars pour les étudiants décalés)**.

Chaque interne dépose sur CELENE au moins une semaine avant la commission son dossier complet. Le rapporteur étudie l'ensemble des documents et présente le dossier lors de la commission.

Les décisions de la commission sont envoyées par mail aux internes.

- **En cas d'avis favorable à la validation de la phase d'approfondissement**

L'interne est informé par courriel qu'il est autorisé à débiter sa phase de consolidation.

- **En cas d'avis défavorable à la validation de la phase d'approfondissement**

L'interne est reçu en entretien par un membre de la commission pour lui en exposer les raisons (non-validation de stage et/ou de contenu pédagogique).

Un nouveau stage de 6 mois (fléché pour raisons pédagogiques) lui est attribué par la commission locale de coordination, assorti de prescriptions pédagogiques.

L'interne peut présenter à nouveau un dossier de validation de la phase d'approfondissement à la fin du semestre suivant.

Les conclusions de la commission locale de coordination sont envoyées au Doyen pour décision définitive.